

MAIRIE DE GIRONCOURT-SUR-VRAINE

A GIRONCOURT-SUR-VRAINE, le 20 Mars 2023

2 rue Henri de La Vaulx

88170 GIRONCOURT-SUR-VRAINE

Tél. : 03 29 94 41 84

Fax : 03 29 94 44 28

Email : MAIRIE-GIRONCOURT-SUR-VRAINE@wanadoo.fr

BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'ASSAINISSEMENT

GIRONCOURT SUR VRAINE

Le service d'assainissement fonctionne sur un budget annexe et autonome. Il n'est pas financé par le budget principal de la commune.

La section d'exploitation (Dépenses et Recettes) 2023 s'équilibre à la somme de 110 840.00 €, tandis que la section d'investissement totalise la somme de 78 870.00 € également à l'équilibre.

Section d'exploitation : Les Recettes

Les recettes majeures de fonctionnement du budget de l'assainissement sont comme à l'habitude :

- La redevance d'assainissement collectif :	45 000.05 €
- La contribution de la commune de Morelmaison :	4 816.80 €
- La prime de résultat versée par l'Agence de l'Eau :	4 515.00 €

L'amortissement des subventions d'équipement sera encore une opération d'ordre importante de 41 500.69 €.

L'excédent d'exploitation 2022 de 14 997.46 € vient compléter la somme globale des recettes de fonctionnement qui s'élève à 110 840.00 €.

Section d'exploitation : Les Dépenses

L'amortissement des travaux réalisés ces dernières années sera encore la dépense la plus importante pour un montant de 66 254.00 €.

Les intérêts des emprunts contractés pour réaliser ces travaux restent toujours une charge élevée pour un montant de 3 520.29 €, mais néanmoins en baisse chaque année.

L'article 61523 affiche une dépense de 7 849.55 € destinée au nettoyage et curage des postes de refoulement de la station d'épuration roseaux.

En sus des frais de télécommunication, d'électricité et d'eau prévus pour une somme de 4500 € (article 6061 : 4 000.00 € + article 626 : 500 €), s'ajoutent à l'article 622 (3 500.00 €) des frais de rémunération pour Veolia (contrat de gestion de l'eau potable et de l'assainissement), et pour l'IRH (organisme chargé des mesures d'autosurveillance annuelles).

Quelques charges plus diverses viennent compléter l'ensemble pour un montant total de 110 840.00 € qui s'équilibre parfaitement avec les recettes d'exploitation sans déficit d'exploitation.

Section d'investissement : Les dépenses

Le remboursement du capital (article : 1641 : 23 945.25 €) des emprunts et l'amortissement des subventions (article 1391 : 41 500.69 €) sont pratiquement identiques à l'an passé.

Auxquels s'ajoute une dépense d'investissement prévue à l'article 2158 de l'opération 92 pour des travaux de renouvellement du système de vannage de la station d'épuration pour un montant de 13 424.06 € portant ainsi les dépenses d'investissement à 78 870.00 €.

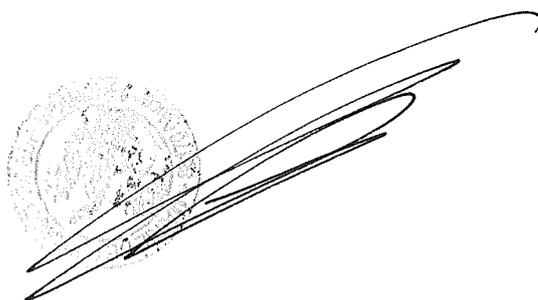
Section d'investissement : Les recettes

Les amortissements en cours viennent abonder les recettes pour 66 254.00 € (article 28158) auxquelles s'ajoute un excédent d'investissement reporté de 1 727.90 €.

L'équilibre avec les dépenses se fait par un virement de la section de fonctionnement de 10 888.10 € (article 021) portant ainsi les recettes d'investissement à la somme de 78 870.00 €.

Le Maire,

Joël BRESSON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops, is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.